

# COMMUNE DE GRUCHET-LE-VALASSE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

Date de convocation : 20 septembre 2024

**D.54/09-2024**

Date d'affichage : 20 septembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 20

Le mercredi vingt cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la Commune de GRUCHET-LE-VALASSE.

Etaient présents : Didier Peralta, Roger Hauchecorne, Marjorie Halasa, Patrice Lebourg, Séverine Dalla Libera, Vincent Lecarpentier, Annie Féron, Denise Chevallier, Laurent Dereeper, Laëtitia Désert, Aline Basille, Anne Addache, Michaël Boblique, Cyril Hauchecorne, Emeline Romain, Marion Côté, Alexis Cabot, Tony Tonon, Vanessa Leroy, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Baptiste Rousseaux, Franck Roussel, Karine Démoncourt (a donné pouvoir à Vanessa Leroy), Guillaume Auger,

Absent : 0

Monsieur Vincent Lecarpentier a été élu secrétaire de séance.

### **URBANISME**

#### **Transformation de l'impasse Fauquet Lemaître en rue Fauquet Lemaître**

A la demande de Monsieur le Maire, Vincent LECARPENTIER, Adjoint au Maire, présente le dossier.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts Fonciers ou au Bureau du Cadastre de la liste alphabétique des voies de la Commune et du numérotage des immeubles,

Considérant la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,

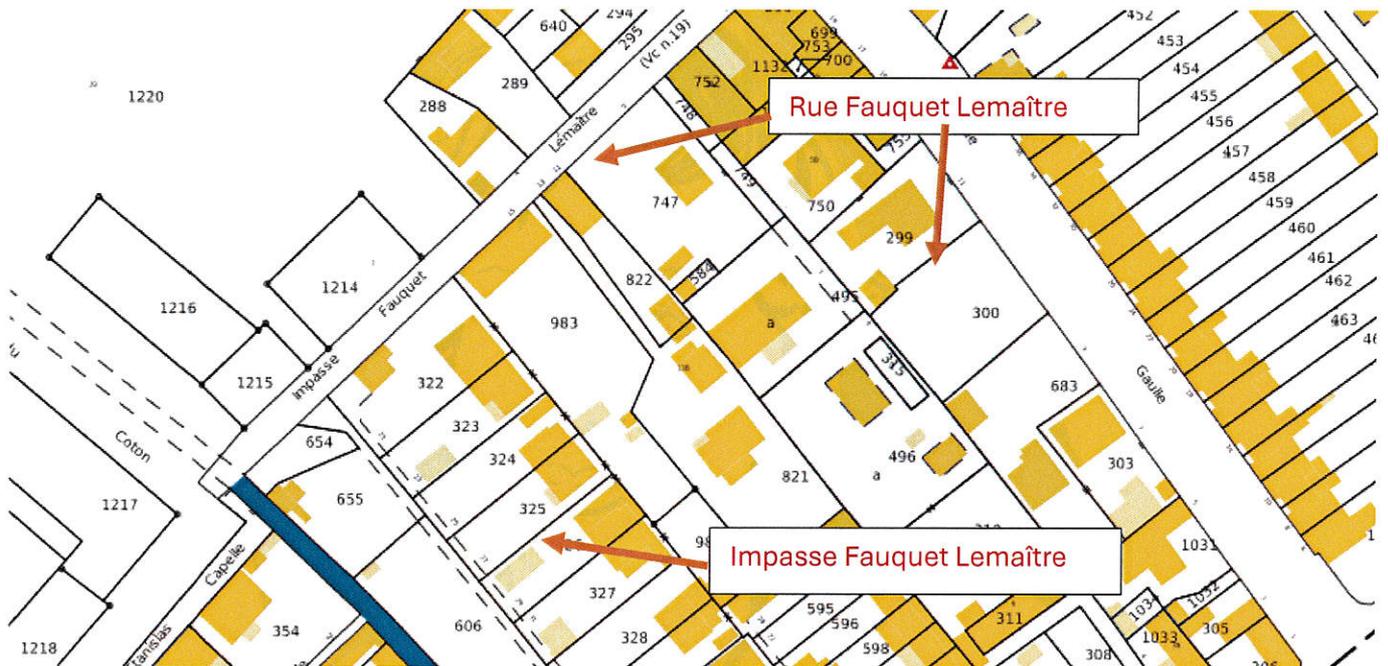
Il convient, pour faciliter le repérage par les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui peuvent éventuellement rencontrer des difficultés à localiser les adresses en cas de besoin), le travail des préposés de la Poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS et la distribution de la fibre, d'identifier clairement l'adresse de cette extension de la voirie communale.

Pour rappel, dans le cadre de l'aménagement des Jardins de l'Indigo et à la suite de la délibération D.46/06.24, le passage Stanislas Capelle ainsi que l'Impasse située dans la continuité de ce dernier, l'Impasse Fauquet Lemaître, sont devenus rue Fauquet Lemaître.

**D.54/09-2024**

Concernant les deux Impasses perpendiculaires à la rue Fauquet Lemaître il est proposé au Conseil municipal les dénominations suivantes :

- L'impassse avec sa propre numérotation située au numéro 1B rue Fauquet Lemaître devient rue Fauquet Lemaître
- L'impassse située au niveau du n°21 rue Fauquet Lemaître reste dénommée Impasse Fauquet Lemaître



La numérotation des logements n'est pas impactée par le changement de dénomination de la voie.

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la dénomination rue Fauquet Lemaître en lieu et place d'Impasse Fauquet Lemaître comme exposé ci-dessus
- de charger M. le Maire d'exécuter la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.  
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme  
Le Maire,



Le Maire certifie le caractère exécutoire de l'acte  
Affichage le 30 septembre 2024  
Transmission au contrôle de légalité le 30 septembre 2024

D.54/09-2024